

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sion renforce ses aménagements en faveur des vélos et se dote de sa première rue cyclable.

Plusieurs projets en faveur des déplacements à vélo prennent forme aux quatre coins de la commune, concrétisant la stratégie vélo adoptée par la Ville depuis 2019. Grande première valaisanne, les tourner-à-droite cyclables seront autorisés à certains feux rouges alors que le récent réaménagement de la rue Oscar-Bider en rue cyclable offrira un axe prioritaire pour les cyclistes de Châteauneuf au centre-ville. En parallèle, la route de Bramois a été mise en zone 30 avec des modérateurs de trafic adaptés aux vélos. Enfin, le réseau PubliBike s'étend et de nouvelles places de stationnement vélo ont été installées devant la gare CFF.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Ordonnance sur la signalisation routière autorise les vélos à tourner à droite aux feux rouges lorsque cela est signalé par une plaque ad hoc au feu rouge. Le carrefour se transforme donc en un « cédez-le-passage » pour les cyclistes autorisés à tourner à droite. Plusieurs conditions sécuritaires doivent cependant être satisfaites pour que ce type de signalisation puisse être installée.

L'Etat du Valais et la Ville de Sion ont ainsi pris l'initiative d'étudier les carrefours à feux qui pouvaient faire l'objet de ces aménagements en faveur des déplacements cyclistes. Au final, après analyses, cinq carrefours à feux sur réseau routier cantonal seront concernés par cette mesure (Ritz, Creusets, Clarté, Gare et Planta) pour un total de 10 mouvements autorisés. La mise en place de ces signaux est prévue pour le début du printemps.

Afin d'informer les cyclistes et automobilistes de ce changement de signalisation, des panneaux temporaires oranges seront installés pendant 6 mois



Plaquette autorisant le tourner-à-droite au feu rouge et affiche temporaire installée

Rue Oscar-Bider, première rue cyclable en zone 30

Parallèle aux voies de chemin de fer, la rue Oscar-Bider a récemment été aménagée pour devenir la première rue cyclable en Valais. La chaussée ne sera pas exclusivement réservée aux vélos mais ceux-ci y seront prioritaires. Les rues cyclables permettent de circuler de manière sûre, confortable et fluide, à l'écart des grands axes. Elles fonctionnent comme une artère principale pour le trafic cycliste.

D'un point de vue légal, une rue cyclable comme la rue Oscar-Bider est une zone 30, au sein de laquelle la priorité de droite n'est pas de mise. Les carrefours sont gérés avec des cédez-le-passage ou des stops afin de garder la priorité sur l'axe cyclable.

De grands pictogrammes vélos sont apposés afin d'indiquer que la priorité est accordée aux cycles. De plus, des aménagements spécifiques permettant aux vélos de poursuivre leur déplacement de manière continue tout en modérant la vitesse du trafic automobile sont mis en œuvre.

Route de Bramois – Zone 30 et aménagements cyclables

Dans la même philosophie que la rue Oscar-Bider, la route de Bramois a été réaménagée de l'entrée de la localité au centre du village. La mise en zone 30km/h est accompagnée de modérateurs adaptés aux vélos. Cet aménagement va contribuer à pacifier la circulation sur ce tronçon et à intégrer plus finement les déplacements cyclables.



Aménagement cyclable modérant les vitesses des véhicules sur la route de Bramois

Nouvelle station PubliBike à Gravelone

Afin de répondre à la demande de vélos en libre-service, le réseau PubliBike poursuit son développement. Une nouvelle station, financée à parts égales par la Ville et la HES-SO, a été aménagée au chemin de l'Agasse, dans le secteur du tennis de Gravelone fraîchement réaménagé. Cette nouvelle station vient compléter le réseau des 15 stations déjà existantes.

Stationnement vélo à la place de la gare Nord

L'offre de stationnement vélo continue de se développer pour répondre à la demande croissante des usagers. Une nouvelle station de 54 places a été installée devant la pharmacie Sun Store, au nord de la gare CFF. Dans ce secteur, les offres mises en place ces dernières années sont particulièrement sollicitées. Une rénovation des supports à vélo couverts est également planifiée avec les CFF.

Sion, le 29 mars 2021

Personnes de contact :

- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20 ; v.kempf@sion.ch
- Philippe Petit, coordinateur mobilité
027 324 17 25 ; p.petit@sion.ch
- Philippe Schwery, ingénieur projets routiers au SDM
027 606 34 21 ; philippe.schwery@admin.vs.ch